

Nos « pins » les ont « pinnés »

Décidément, la direction du collège file un mauvais coton. Évidemment que la décision de l'arbitre Marcheterre ne l'a pas rendu heureuse : être condamnée à payer des centaines de milliers de dollars pour des heures en recherche et développement, un déboursé non prévu au budget, cela n'a sûrement pas de quoi rendre heureux n'importe quel employeur. Mais « *DURA LEX, SED LEX* » (*la loi est dure, mais c'est la loi*), comme dirait l'autre! Dans notre société, on doit se conformer à la loi.



Donc, depuis la rentrée de janvier, plusieurs mesures excessives de contrôle administratif et d'application vexatoire de la convention collective ont envenimé le climat de travail, pour ne pas dire l'atmosphère tout court dans notre collège. Dans ce contexte, l'appel syndical au port d'une « pin » pour souligner notre appui à notre négociation n'aura servi que de nouveau prétexte à rendre l'atmosphère encore plus lourde.

- SOYONS CLAIRS : 1- LE PORT DE L'ÉPINGLETTE EST INCONTESTABLEMENT LÉGAL
- SON INTERDICTION : 2- VIOLE NOTRE LIBERTÉ D'EXPRESSION GARANTIE PAR LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS;
- 3- EST DÉRAISONNABLE ET CONSTITUE UN ABUS DE DROIT.



Pour ces **trois raisons**, nous pourrions nous entêter et refuser d'obéir à la directive de l'employeur!

En même temps, force nous est de constater que ce légitime et bien inoffensif moyen de visibilité est en train de faire dévier le court actuel de la négociation. En effet, un temps fou est actuellement consacré par la partie patronale pour pourfendre les porteurs de la « pin » et, il faut bien l'avouer aussi, nous-mêmes devons accorder du temps à préparer les moyens juridiques pour défendre les personnes que l'administration a ciblées dans le cadre du suivi de ce mot d'ordre.

C'est pourquoi votre syndicat suspend temporairement le port de l'épinglette.

Toujours animé d'un esprit d'ouverture pour en arriver à une entente satisfaisante avec l'employeur, votre comité de négociation met actuellement les bouchées doubles pour en arriver rapidement au dépôt d'une proposition globale à l'employeur à la table de négociation.

Rappelons nos priorités qui sont on ne peut plus raisonnables :

- § L'ÉLIMINATION DE L'ARBITRAIRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
- § L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION ENSEIGNANTE (CHARGÉ-ES DE COURS ET TEMPS COMPLET)
- § LE RÈGLEMENT ET LA CLARIFICATION DES CLAUSES QUI SONT LA SOURCE DE GRIEFS



RESTEZ ATTENTIFS AUX BULLETINS D'INFO-NÉGO POUR CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DE LA NÉGOCIATION ET GARDEZ VOTRE « PIN » AU CHAUD; ELLE POURRAIT BIENTÔT VOUS ÊTRE UTILE...

Solidarité!

« Votre » équipe syndicale



INFO-MOBILIZATION

MARCH 29 2008

Our pins got under their skin!

Things sure are looking bad for the college administration. They're clearly not happy with the decision of arbitrator Marcheterre: ordered to pay hundreds of thousands of dollars for hours of research and development—no employer wants to be landed with an expenditure they didn't budget for. But, as they say, "*dura les, sed lex*" (the law is severe, but it's the law)! In our society, we must obey the law.



Since classes started in January, however, a number of excessive administrative control measures and a vexatious application of the collective agreement have **poisoned the work climate**, and the atmosphere in general at the college. In this context, the union's call to wear a pin in **support of our bargaining team** has served as an excuse for them to make the atmosphere even heavier.

LET'S BE CLEAR: 1- WEARING THE PIN IS COMPLETELY LEGAL

PROHIBITING IT: 2- VIOLATES OUR FREEDOM OF EXPRESSION, GUARANTEED BY THE CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS;
 3- IS UNREASONABLE AND CONSTITUTES A RIGHTS ABUSE.

For these **three reasons**, we are entitled to stand firm and refuse to comply with the employer's directive!

At the same time, **we can see that this legitimate and totally inoffensive means of visibility is disrupting the bargaining process**. The employer is wasting a huge amount of time fighting the pin wearers, and we are being forced to spend time preparing for the legal defence of the people targeted by the administration for following the union's directive.

This is why the union is temporarily suspending the wearing of our pin.

Still open-minded, with the goal of arriving at a satisfactory settlement with the employer, **your bargaining committee is redoubling its energy to quickly arrive at a comprehensive proposal to submit to the employer at the bargaining table.**

Here's a reminder of our entirely reasonable priorities:

- § ELIMINATION OF ARBITRARY APPLICATION OF THE COLLECTIVE AGREEMENT
- § IMPROVEMENT OF TEACHERS' CONDITIONS (LECTURES AND FULL-TIME TEACHERS)
- § SETTLEMENT AND CLARIFICATION OF CLAUSES THAT ARE THE SUBJECT OF GRIEVANCES



WATCH FOR *INFO-NEGO* TO FIND OUT HOW BARGAINING IS GOING AND KEEP YOUR PINS READY—WE MAY BE USING THEM SOON!

In solidarity

Your union team